

motifs, j'appuie fortement la proposition d'amendement. Il vaudrait bien mieux gazonner cette place que de la paver. On ne voit guère pourquoi il faille tant de pavage sur ce petit terrain, à moins d'en faire une zone de stationnement.

M. BOYS: Hier après-midi, le ministre a informé le comité qu'il avait reçu une certaine de demandes au sujet d'édifices publics dans diverses parties du Canada, et il m'a dit qu'il serait en mesure de me communiquer une liste des localités d'où proviennent ces requêtes ainsi que le coût approximatif de ces divers travaux. Je me demande s'il a cette liste sous la main.

L'hon. M. ELLIOTT: Je ne l'ai certainement pas. Mon honorable ami s'attendait-il que je l'aurais cet après-midi?

M. BOYS: Je pensais sincèrement qu'un commis aurait pu préparer cela sans la moindre difficulté, mais c'est peut-être parce que je ne comprends pas bien le travail que cela exige. J'espère que le ministre me donnera cette liste avant que tous ses crédits ne soient adoptés.

L'hon. M. ELLIOTT: Certainement.

M. STEWART (Leeds): S'est-on écarté du plan de la Commission du district fédéral quant à cette étendue de terrain en particulier? La déclaration du ministre ne semble pas correspondre au plan qui a été soumis à la Chambre.

L'hon. M. ELLIOTT: Elle ne correspond pas tout à fait au plan. Le plan auquel mon honorable ami fait allusion n'a été fait qu'après l'impression des crédits, et il est possible qu'il y ait quelque différence, ce qui nécessiterait moins de pavage que l'architecte n'avait d'abord prévu. Mais le chiffre du crédit que nous discutons représente le plus exactement possible la dépense que cela entraînera, afin de faire cadrer cet endroit avec le plan général.

M. BOYS: Cela ne fait-il pas partie du projet de la Commission du district fédéral?

L'hon. M. ELLIOTT: Cette partie relève en entier du Gouvernement fédéral. L'autre partie du projet relève de la Commission.

M. BOYS: Lorsque cette question a été discutée précédemment, on m'a laissé entendre, qu'en vertu de ce plan, on construirait une promenade à partir du canal jusqu'aux édifices du Parlement; elle ne serait peut-être pas située exactement à l'endroit indiqué dans le plan mais serait néanmoins une partie du projet. S'il en est ainsi, je ne vois pas pourquoi ces travaux ne seraient pas faits par la Commission du district fédéral, au moyen de la subvention qui lui est votée, et qui est cer-

[M. Stewart (Leeds).]

tainement assez élevée pour cela. Doit-on comprendre qu'en sus de la somme déjà votée le département des Travaux publics doit prendre ce square à sa charge et que l'on y dépensera d'autres sommes? Je puis comprendre que ce plan, comme l'a dit le ministre, ne soit pas tout à fait exact, mais j'ai raison de dire qu'on nous a laissé entendre qu'une promenade serait prolongée à partir du canal jusqu'aux abords de cet édifice, du côté sud-est. N'ai-je pas raison?

L'hon. M. ELLIOTT: C'est bien cela.

M. BOYS: Alors cette promenade devra passer à côté ou à travers le square en question et fait sûrement partie du projet général de la Commission. S'il en est ainsi, pourquoi ne laisse-t-on pas faire ces travaux par la Commission du district fédéral? Je désire dire aussi que si on a l'intention de paver cet endroit, on a tort. Pourquoi ferait-on cela? Je croyais que c'était pour être un parc; c'est ce que nous avons tous compris. L'idée d'établir un square en ciment en plein centre de la ville d'Ottawa, où il fait déjà assez chaud en été, me paraît absurde. Si nous désirons embellir cet endroit il serait beaucoup mieux de le recouvrir de gazon et d'y installer une fontaine, ou quelque chose de ce genre. Je ne puis croire que la commission projette de le paver.

L'hon. M. STEVENS: En employant peut-être du goudron bouilli.

M. BOYS: Nous avons acquis quelque expérience avec le créosote et le goudron bouilli en ce qui regarde le square en face du Château. Le ministre devrait nous renseigner plus exactement sur ce que l'on projette, à moins qu'il ne s'attende à ce que l'on vote cet article les yeux fermés. Nous ne connaissons pas la dimension de cette place; nous ne savons pas ce que l'on projette; est-ce une partie du projet général, ou l'entreprise relève-t-elle du département des Travaux publics, en sus du projet général pour lequel nous avons déjà voté un montant considérable d'argent? Le ministre devrait nous renseigner. On a fait circuler le plan dans la Chambre, et j'ai certainement cru dans le temps que c'était pour nous faire connaître le projet de la Commission du district fédéral, et, maintenant, lorsque nous désirons examiner ce plan pour nous rendre compte de la situation, on nous dit, bien que cet endroit soit indiqué sur le plan comme faisant partie du projet de la Commission du district fédéral, que la Commission n'a rien à voir là dedans et que cela relève du département des Travaux publics. Pourquoi sépare-t-on les deux entreprises si ce n'est pour obtenir plus d'argent?

L'hon. M. ELLIOTT: Je croyais avoir expliqué à mon honorable ami que l'expropria-